

Soupçons de conflits d'intérêtsLa justice enquête sur le maire de Saint-Maur-des-Fossés

[Aller au contenu](#)

Nos documentaires sont en accès libre, mais pour qu'ils existent nous avons besoin de votre soutien.



Nos documentaires sont en accès libre, mais pour qu'ils existent nous avons besoin de votre soutien.



Nos documentaires sont en accès libre, mais pour qu'ils existent nous avons besoin de votre soutien.



Nos documentaires sont en accès libre, mais pour qu'ils existent nous avons besoin de votre soutien.



- [Accueil](#)
- [Enquêtes](#)
- Soupçons de conflits d'intérêtsLa justice enquête sur le maire de Saint-Maur-des-Fossés

Soupçons de conflits d'intérêts La justice enquête sur le maire de Saint-Maur-des-Fossés

13.03.2024 / 15 minutes de lecture



Sylvain Berrios, le 14 novembre 2013 Saint-Maur-des-Fossés, (Photo Fred Dufour / AFP)

Maire (Les Républicains) de Saint-Maur-des-Fossés depuis 2014, Sylvain Berrios a la réputation d'être un requin en politique. En ce qui concerne ses relations avec les promoteurs immobiliers, il est accusé par certains de ses administrés d'avoir instauré un véritable système où il vaut mieux avoir le maire avec soi que contre soi. Deux associations ont décidé de saisir la justice. Au point que le parquet de Créteil a ouvert une enquête

Le tremblement de terre judiciaire que s'apprête à vivre Sylvain Berrios prend peut être racine dans l'est de la France. Il y a un an, [nos confrères de Rue89 Strasbourg](#) révélaient l'affaire des « journées de conseil » de l'ancien président de la région Grand Est. Entre 2019 et 2022, alors qu'il présidait la région, Jean Rottner avait pris l'habitude d'être rémunéré 2500 euros par jour par l'homme d'affaires Hugues Anselin, sorte de « chasseur de tête » ayant fondé Fursac Anselin, un cabinet de ressources humaines dédié aux acteurs institutionnels locaux et à leurs partenaires.

Ce scandale avait contribué à fragiliser Jean Rottner, car alors même qu'il était grassement rémunéré par Hugues Asselin, le cabinet fondé par ce dernier s'était vu attribuer plusieurs contrats par la Région Grand Est. Une [plainte](#) avait même été déposée par l'association AC Anti-Corruption pour que la justice détermine si Jean Rottner a utilisé ses fonctions de président de région pour favoriser Fursac Anselin dans l'octroi des contrats tout en étant rémunéré en parallèle par ce cabinet.

Une affaire similaire dans le Val de Marne ?

Parallèlement à ce scandale survenu dans l'est, Hugues Asselin a développé des relations avec d'autres élus. Notamment Sylvain Berrios, maire LR de Saint-Maur des Fossés depuis 2014. Ces derniers mois, une association locale, le [Collectif de Défense des Jardins et Espaces Naturels du Val-de-Marne](#) (Dejaenat) a effectué un signalement à la justice sur le comportement du maire.



Hugues Anselin, fondateur du cabinet de recrutement d'élus locaux Fursac Anselin (photo DR)

À Saint Maur, ce sourcilieux collectif citoyen défend les jardins et espaces naturels et promeut des projets d'aménagement et d'urbanisme raisonnables permettant « la mise en valeur du patrimoine naturel ». En clair, il lutte par tous moyens contre les projets d'aménagement et d'urbanisme portant atteinte à la protection des jardins et espaces naturels. Le 26 octobre 2023, il a saisi le Parquet National Financier pour de potentiels « conflits d'intérêts ».

Off Investigation a pu consulter ce signalement. Le collectif y évoque notamment une société de location de terrains nommée Abbara. Créée en septembre 2020 et domiciliée à Paris, elle est détenue par Hugues Anselin, associé pour moitié avec le maire de Saint-Maur Sylvain Berrios. Si à priori, il n'est pas illégal pour un maire de s'associer avec un entrepreneur, pour les émetteurs du signalement, Sylvain Berrios serait toutefois en conflit d'intérêt.

Un maire client... et associé

En effet, comme on pouvait le constater encore récemment sur son site internet, la société Fursac Anselin et Associés vend ses prestations de recrutement et conseils en Ressources Humaines à plusieurs collectivités, incluant la Ville de Saint Maur des Fossés. Et selon le collectif Dejaenat, le site de Fursac Anselin et Associés publie régulièrement des annonces d'emploi pour des postes à pourvoir à la ville de Saint Maur. L'association qui a saisi la justice aimerait connaître les liens précis qui unissent Sylvain Berrios et Hugues Anselin et si des moyens ont été utilisés par le maire pour favoriser ce sulfureux entrepreneur avec lequel il fait des affaires.

Sollicité par Off Investigation, le maire Sylvain Berrios indique « qu'à sa connaissance la société Fursac et associés a été prestataire de la commune lors du mandat de (son) prédécesseur. Elle ne l'est plus depuis de nombreuses années et donc elle ne l'a pas été lors de l'actuelle mandature débutée en 2020. ». Mais dans cette affaire, le maire est contredit par son associé. Contacté à son tour par Off Investigation, Hugues Anselin, nous a indiqué que depuis 2014 (date de l'élection de Sylvain Berrios à la mairie), la Ville de Saint Maur a eu recours aux services du cabinet Fursac et Associés « à deux reprises, en 2014 et 2016. » Hugues Anselin affirme toutefois paradoxalement que « La Ville de Saint Maur ne figure pas dans les clients de la société Fursac Anselin et associés. » Et qu'il n'y aurait « jamais eu d'annonces d'emploi à la Ville de Saint-Maur sur le site de Fursac Anselin ».

Mais les liens entre l'homme d'affaire et l'édile ne s'arrêtent pas là. Parmi ses nombreuses casquettes, Hugues Anselin est également le Directeur Général du Cercle des Elus Locaux. Créée en 2022, cette société se présente comme un « organisme de formation », dans laquelle intervient Sylvain Berrios. Pour le maire, rien d'anormal, c'est juste une simple « invitation où des élus locaux partagent leurs expériences comme lui ». Pour le collectif ayant saisi la justice, toutefois : « M. Anselin et M Berrios font des affaires ensemble dans une SCI dont les activités restent à découvrir et M. Anselin vend ses prestations de Fursac Anselin et Associés à la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Le PNF se désaisit au profit du parquet de Créteil

Selon nos informations, le parquet national financier initialement saisi a ensuite décidé de se dessaisir au profit du parquet de Créteil. Contacté, ce dernier confirme avoir « été destinataire de ce dessaisissement du PNF. Une enquête préliminaire des chefs de prise illégale d'intérêts et non-déclaration à la HATVP a été confiée au SDPJ 94 le 11 décembre 2023. »

Car parallèlement à sa saisine de la justice, le Collectif de Défense des Jardins et Espaces Naturels du Val-de-Marne avait opéré un signalement à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique. En cause ? Le fait que dans sa déclaration d'intérêt à la HATVP, Sylvain Berrios n'ait pas fait mention de ses parts dans la SCI Abbara avec Hugues Anselin. Le collectif Dejaenat soupçonne une violation de la loi du 11 octobre 2013 sur la transparence de la vie publique et de celle du 9 décembre 2016 relative à la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique. « Est-ce que M. Berrios ne veut pas qu'on sache qu'il est associé avec M. Anselin, par ailleurs fournisseur de prestations de conseils pour la Ville de Saint Maur via la société Fursac Anselin et Associés ? » Interroge l'association dans son signalement du 26 octobre 2023. Et de fait, sur la déclaration HATVP de Sylvain Berrios, la société Abbara ne figure nulle part.

Au plan judiciaire, Sylvain Berrios indique à Off investigation ne pas avoir « connaissance d'un signalement au Parquet National Financier ». Tout comme Hugues Anselin, qui indique « n'avoir aucune information à ce sujet ». Le maire affirme n'avoir pas non plus « connaissance de signalement ni de manquement à [ses] déclaration d'intérêt et de patrimoine qui, (selon lui), retrace l'intégralité de [ses] activités y compris [sa] participation au sein de la SCI Abbara ». Selon nos informations, la HATVP a néanmoins lancé une « instruction spécifique par les services de la Haute Autorité » à propos de la situation de Sylvain Berrios. Comprendre, une enquête est lancée.

Une proximité intrigante

Une autre, plus informelle, a été menée discrètement par une administrée. Elle ne souhaite pas rendre public son nom, mais cette Saint-Maurienne a

compilé un stock énorme de données sur ce qui pourrait constituer une situation de monopole excessive sur le foncier au sein de la ville de Saint-Maur-des-Fossés. Nous l'appellerons Sabrina. Dans le dossier qu'elle a préparé, un nom revient régulièrement, celui de Valérie Fiastre. Elle réside à la même adresse que Sylvain Berrios et selon nos informations, il s'agirait de sa compagne



Valérie Fiastre, directrice générale du groupe BIR (photo DR)

Ancienne conseillère municipale de Saint-Maur-des-Fossés, Valérie Fiastre est la [Directrice Générale](#) du Groupe BIR, une entreprise de Travaux Publics basée en région parisienne et présidée par son frère. Selon nos informations, BIR a plusieurs projets de travaux publics dans le Val-de-Marne. Son logo apparaît par exemple dans un chantier d'Enedis à Saint-Maur-des-Fossés évoqué par le [Parisien](#) le 13 mars 2023.

En 2012, avant l'élection de Sylvain Berrios, la ville de Saint-Maur-des-Fossés avait tenté d'annuler la participation de cette société BIR à un appel d'offre de travaux sur le réseau d'eau potable, au motif que la société était dirigée par le frère de Valérie Fiastre. Saisie, la [justice administrative](#) avait toutefois donné raison à la société et Saint-Maur avait été contrainte d'examiner la proposition de BIR lors de l'appel d'offre. Entrepreneuse multcartes, Valérie Fiastre est également la présidente de la société [Rovanier](#), spécialisée dans la gestion de fonds, qui est domiciliée au même endroit que le groupe BIR.

Sabrina, notre habitante de St Maur enquêtant sur ces pratiques, aimerait savoir si les chantiers du groupe BIR au sein de la ville de Saint-Maur-des-Fossés sont issus d'une commande de la mairie et si Valérie Fiastre aurait profité de sa proximité supposée avec Sylvain Berrios pour les obtenir. Selon nos informations, la lanceuse d'alerte a envoyé ses trouvailles à l'association Anti-Corruption dite AC !! qui, le 7 mars dernier, a saisi le parquet de Créteil d'une plainte contre X pour « Déclaration mensongère de patrimoine » et « prise illégale d'intérêt ». Quant à Valérie Fiastre, elle n'a pas répondu à Off Investigation. Le maire lui, indique qu'à sa « connaissance la société BIR n'est pas prestataire de la commune et n'a été bénéficiaire d'aucun marché public depuis [qu'il est] Maire. »

Un permis de construire impossible

Si à ces heures perdues, Sabrina est une accumulatrice de données, elle est surtout propriétaire d'une parcelle à Saint-Maur-des-Fossés qu'elle aimerait vendre. Mais selon nos informations, le maire Sylvain Berrios l'en empêcherait. Ce différend qui oppose le maire à l'une de ses administrées commence en 2018, lorsque deux permis de construire sur son terrain lui sont refusés par la mairie. Rebelote également en 2021 lorsqu'un promoteur tente de faire un projet sur sa parcelle, sans succès faute de réponse de la mairie. Dans la foulée, le 6 avril 2021, le maire accepte en revanche un [projet de logements](#) à quelques pâtés de maison de chez Sabrina.

Soupçonnant des irrégularités, elle forme un recours gracieux contre le permis de construire associé à ce projet. Dans son courrier à la mairie, elle alerte sur le fait que le maire lui refuse un permis de construire sur sa parcelle car il souhaite avoir la main sur l'architecte, le notaire et le promoteur. Elle obtient quelques semaines plus tard une réponse laconique de l'adjoint Pierre-Michel Delecroix qui l'invite à « saisir le tribunal administratif ». Mais à côté du cachet de la mairie, une phrase est rajouté à la main : « Et vos insinuations sont purement scandaleuses ». Contacté pour savoir si c'était lui qui avait écrit cela, l'adjoint Delecroix n'a pas répondu à Off Investigation. Le maire, lui, s'est contenté de rappeler qu'il avait perdu des compétences sur l'urbanisme au profit des préfets et des intercommunalités sans faire référence directement au cas de Sabrina.

Un courrier au ministère du logement

Le 12 février 2022, elle écrit au ministère du logement pour se plaindre de la mainmise du « système Berrios » sur sa commune : « *M. Le Maire de Saint Maur impose aux promoteurs le choix de l'architecte et du notaire, et certains promoteurs sont exclus. Une bonne partie des biens (au moins*

sur le boulevard de Champigny) sont achetés par des intermédiaires tels que Franco Di Paola (marchand de bien ayant autrefois été gérant d'une association à Saint-Maur), Moise Carreira Ferreira (autre marchand de bien a qui l'on a accordé de multiples permis de construire sur Saint-Maur-des-Fossés), et autres. Toutes ces informations sont aisément vérifiables à la lecture des Permis de construire. » Contacté, Moise Carreira-Ferreira n'a pas répondu à Off Investigation, pas plus que Franco Di Paola. Sabrina enchaîne dans son courrier au ministre en évoquant un « un intermédiaire dont tout le monde parle, mais dont personne ne veut évoquer le nom. Nous savons qu'un ancien conseiller municipal est devenu promoteur. » Une affirmation démentie par le maire : « A ma connaissance, depuis que je suis Maire, aucun Conseiller municipal de mon équipe d'élus municipaux n'est devenu promoteur »

Sabrina termine son courrier en invoquant un acharnement du maire contre elle : « Jusqu'ici, nous avons eu deux permis de construire refusés, et au moins une promesse de vente par an qui ne se conclut pas après que le promoteur a vu la mairie. Parmi toutes ces tentatives, nous avons appris que deux des promoteurs sont exclus du marché immobilier Saint-Maurien, et pour les autres, nous ne savons pas pourquoi il y a eu désistement des promoteurs suite à l'entrevue avec la mairie. Un architecte m'a un jour dit que nous subissions la punition, de la part de la mairie, d'avoir osé mettre un recours contre un projet. »

Le ministère du logement transmettra sa requête à la préfecture du Val-de-Marne. Cette dernière ne répondra à Sabrina que sur le fait que le maire ne lui transmette pas la liste des permis de construire accordés par la ville de Saint-Maur-des-Fossés, ce qu'elle avait demandé pour tenter de comprendre les refus de la ville à son égard. Le représentant de l'état l'invitera à saisir la commission d'accès aux documents administratifs. Cette dernière, saisie par Sabrina, rendra un avis défavorable.

Les promoteurs et leur architecte... décédé

Et à St Maur, les étrangetés immobilières ne s'arrêtent pas là. Ces dernières années, comme le révélait [Le Parisien](#) mi-2022, un promoteur du nom de Dos Santos avait déposé à la mairie de Saint-Maur un permis de construire signé d'un architecte... décédé 3 ans plus tôt. Cela avait indigné l'association Dejaenat 94, qui avait déposé plainte. Sollicité sur ce sujet, le parquet de Créteil s'est contenté d'indiquer que « ce dossier est en cours d'audience ».

Selon nos informations, il ne s'agirait pas d'un cas isolé. Ces dernières années, pas moins de 19 permis de construire déposés par trois promoteurs immobiliers Saint-Mauriens (dont Joaquim Dos Santos, mais aussi les frères Vincent et Manuel Das Neves ainsi que Armando Da Rocha Vieira) pour des logements ou villas dans la commune auraient été signés par un architecte... mort. Off Investigation a pu en consulter 9, mais le 15 décembre 2022, ce sont bien 19 permis de construire irréguliers qui avaient été évoqués en conseil municipal.

Cela n'a, toujours selon nos informations, pas empêché le maire Sylvain Berrios de laisser ces entrepreneurs indécents régulariser à posteriori seize de leurs permis de construire sur les dix neuf en question. Une mansuétude étonnante de la part de l'édile, d'autant que selon nos informations, la mairie ne se serait pas constituée partie civile dans le procès Dos Santos (Le maire avait néanmoins signalé les faits au procureur comme le révélait le Parisien le 19 août 2022.) Contactés, les trois promoteurs concernés n'ont pas répondu à Off Investigation.

Une crèche sur un sol pollué ?

Dernière « légereté » reprochée à Sylvain Berrios par certains administrés : ne pas avoir correctement dépollué des sites industriels. Sur l'ancien site de l'entreprise ESSILOR (fabrication de verres correcteurs) à Saint-Maur-des-Fossés, le maire défend un projet porté par la SIEM (Société Immobilière d'économie mixte de Saint-Maur-des-Fossés) : la construction d'une crèche, de bureaux, de commerces et de 193 logements ainsi que des espaces de cultures potagères et maraîchères. Problème : le site est pollué.

Dans un avis du 30 septembre 2020, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) s'inquiétait des pollutions du site compte tenu de son passé industriel. Elle s'appuyait sur plusieurs études menées pour le compte d'Essilor et de la ville de Saint-Maur-des-Fossés. Voici un extrait de son avis « [Les études] ont permis d'identifier une dizaine de zones sources potentielles de pollution, liées notamment à une cuve enterrée de fioul, une chaufferie, un transformateur électrique, le stockage et l'utilisation de produits chimiques. Trois d'entre elles sont toujours en place (cuve enterrée, chaufferie et transformateur). Ces études ont ainsi permis d'identifier notamment la présence dans les sols d'hydrocarbures (jusqu'à 820 mg/kg4 ainsi que de composés chlorés (jusqu'à 15 mg/kg) et de composés chlorés dans les gaz des sols jusqu'à 6,0 mg/m3 en 2007. »

Une société d'économie mixte au service des promoteurs ?

Si le volet environnemental du projet porté par la SIEM est pointé du doigt, Sabrina conteste aussi, comme plusieurs Saint-Mauriens, l'intérêt public de ce projet. Elle en a fait un mémoire, récemment transmis à l'association AC !. Off Investigation a pu le consulter. Selon Sabrina, « L'intérêt de la SIEM est dirigé vers les promoteurs, qui sont alors assurés d'obtenir des projets à bons prix. La SIEM fait en sorte que les promoteurs puissent acquérir les parcelles à des prix bas. Le prix de l'immobilier à Saint-Maur-des-Fossés étant très élevés pour les logements neufs, la SIEM garantie ainsi une large marge pour les promoteurs (inclus) de Saint-Maur-des-Fossés » La Société d'économie mixte liée à la mairie favorisera-t-elle certains promoteurs locaux ? Le maire conteste cette hypothèse auprès de Off investigation : « avec la programmation de production de logements locatifs sociaux qui nécessite de compenser la surcharge foncière, le site Essilor a été acheté par la SIEM, aménagé et donc dépollué. Il a fait l'objet d'un [Projet Urbain Partenarial] qui vient s'ajouter à la marge nette pour la SIEM. Le prix de vente a fait l'objet d'une évaluation des domaines qui a été respectée. » En clair, circulez, il n'y a rien à voir.

La loi « SRU » non respectée

Dans cette affaire, la ville de Saint-Maur-des-Fossés risque pourtant d'être lourdement impactée. En effet, elle s'est portée caution de la SIEM pour un montant de 19,8 millions d'euros. Ce qui signifie qu'en cas de défaillance de la SIEM (si celle-ci n'arrivait pas au bout du projet), la ville devrait régler cette ardoise. Dans son mémo à destination de l'association AC !, s'appuyant sur les comptes annuels 2021 de la SIEM, Sabrina enfonce le clou : « La SIEM ne fait qu'une marge nette de 800k€, ce qui correspond à environ 5% de prix de vente, soit l'équivalent en pourcentage d'une commission d'une agence immobilière, qui en plus s'en sort mieux car une agence immobilière n'engage pas ses fonds propres, contrairement à la SIEM qui les a engagés. »

Si à priori, il n'est pas illégal pour une société d'économie mixte comme la SIEM de vendre des terrains à des prix en dessous du marché immobilier, pour Sabrina, il convient de surveiller à qui profiteront les logements neufs envisagés. Les riches ou les pauvres ? Une question brûlante. Car à Saint-Maur-des-Fossés, la loi SRU de 2000, qui imposait aux communes de disposer de 20% à 25% de logements sociaux, n'a jamais été respectée. Saint-Maur n'atteint pas les 10% de logements sociaux.

Ces derniers mois, comme le révélait [Le Monde](#) le 21 février dernier, la préfète du Val-de-Marne a repris la main sur le droit de préemption des

terrains de la ville afin d'y faire construire d'avantages de logements sociaux. Réfractaire à cette loi SRU qui vise à aider les moins favorisés à se loger décemment, le maire Sylvain Berrios a retrouvé un peu le sourire ces derniers mois. Le premier ministre Gabriel Attal, lui aussi réfractaire aux logement sociaux, a récemment lancé [une offensive contre la loi SRU](#).

Journaliste indépendant, je m'intéresse aux questions politiques, environnementales et de santé. Passionné par l'investigation, je collabore avec Mediapart, Streetpress, Reporterre, L'Humanité et Off Investigation.

Navigation de l'article

Commencez à saisir du texte et appuyez sur Entrée pour rechercher